

## De la nécessité de développer et de généraliser la langue vivante régionale créole

### L'état des lieux :

Sur 3 114 Professeurs des Ecoles seulement 3,6 % ont l'habilitation pour enseigner le créole à l'école.

Pour l'UGTM-Education cela est encore très insuffisant. Néanmoins, nous avons tout de même noté que de plus en plus d'enseignants font la démarche d'habilitation en LVR Créole et que pour la rentrée de septembre 2011 nous attendons une nette progression de cette proportion qui devrait atteindre près de 9 %.

Cela vient de la présence sur le terrain de 10 animateurs nommés et répartis sur les 10 circonscriptions au niveau du primaire, suite au mouvement de février 2009 et des accords signés avec le rectorat le 05 mars 2009.

Il se pourrait également qu'un nouvel engouement puisse venir du fait que la région et le rectorat viennent de signer une convention sur la Langue Vivante Régionale créole, qui réaffirme officiellement que le créole peut être enseigné dès la maternelle jusqu'au lycée en tenant compte du cadre A1 de référence des langues européennes.

L'objectif étant d'aller vers l'utilisation du créole *ou* du français dans toutes les disciplines ou cela est possible. L'UGTM-Education déplore cependant, que ce texte spécifie que pour l'enseignement de la langue créole il devrait être demandé l'autorisation des parents, alors qu'elle n'est pas exigée pour les langues vivantes étrangères enseignées dans le premier degré (anglais, espagnol, allemand).

L'UGTM-Education insiste fortement sur la place que devrait avoir la langue créole à l'école. En effet, beaucoup de témoignages révèlent que dans des classes de nombreux enfants sont muets car, contrairement à ce que l'on pense, si la plupart des parents exigent encore que leurs enfants parlent principalement (voire uniquement) français en leur présence, le plus souvent à la maison ils s'adressent à eux en créole, ce qui est pour nous tout à fait normal. C'est pour cela que nous disons que l'école doit permettre à ces enfants de s'exprimer dans la langue que leur parlent leurs parents à la maison. En effet si les enfants comprennent les structures complexes du créole quand leurs parents s'adressent à eux, il n'en est pas de même pour les structures de phrases complexes en français.

Les enfants ne pouvant formuler ces phrases complexes choisissent de se taire quitte à passer pour des « ababas ».

Aujourd'hui de nombreux élèves dans les différentes circonscriptions reçoivent un enseignement en LVR Créole en CM 2, c'est pour cela que l'UGTM-Education insiste et agit pour que toutes les dispositions soient prises pour assurer le suivi dès la 6ème au collège puis en lycée.

De même le nombre de candidats à l'option LVR Créole au baccalauréat augmente régulièrement, il s'avère donc nécessaire de leur permettre de se préparer correctement dans les lycées en élargissant l'offre de formation pour qu'ils puissent suivre l'enseignement approprié dès la classe de 2nde.

Cela nécessite rapidement des mesures particulières, certes annoncées mais qui tardent, pour la formation et le recrutement de personnel en nombre suffisant pour le second degré par convention avec l'université, pour une habilitation en LVR créole de personnels du second degré déjà titulaires et pour le recrutement d'étudiants formés.

**Notre syndicat estime que la solution à moyen terme réside dans l'intégration d'une formation conséquente en Langue et Culture créoles dans le cursus de tous les futurs enseignants formés en MARTINIQUE.**